Responsable UE

Maud Dallemagne

Président de jury

Roland Decaudin

Secrétaire de jury Martine Liakhov

+32 4 341 81 33

Contact

service.etudiants@saint-luc.be

Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle

27 crédits • 540 points • 0 heures

Prérequis : 4V100 Atelier de l'option•4VY10 Atelier de la spécialité•4VN10 Atelier de la

spécialité • 4VE10 Atelier de la spécialité

Corequis: 5V102 Mémoire

Acquis d'apprentissage

Au terme de l'atelier de l'option, l'étudiant est capable de :

- Mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'exécution de son projet personnel.
- Construire un propos de manière précise et contextualisée.
- Mettre en forme des supports et produire des images qui permettent la juste lecture du travail réalisé.
- Affirmer une posture d'auteur et présenter des objets (images, sons, installation...) qui soient vecteurs de l'ensemble de son travail et de ses réflexions.
- Présenter et défendre devant un jury de professionnels son projet et sa démarche justifiant de la pertinence des choix, de leur bonne exécution technique, de leur caractère contemporain, novateur et singulier.

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Le travail de fin d'études d'un master se compose d'une production artistique et d'un mémoire (dont l'activité "suivi du mémoire" ou "méthodologie du mémoire") :

- Le travail artistique fait l'objet d'une évaluation artistique telle que définie au règlement des études (50% de la note attribuée par les titulaires du cours et 50% de la note attribuée par un jury externe)
- La présentation et la défense du mémoire traitent d'un thème en relation avec la formation reçue. Le mémoire doit être à la fois personnel et original. Le règlement spécifique au mémoire se trouve en annexe du règlement des études.

La note finale du TFE correspond à la moyenne des résultats obtenus pour autant que la note de l'atelier et celle du mémoire atteignent chacune distinctement un résultat équivalent à 9,5/20 au moins.

Si ce seuil de réussite n'est pas atteint pour l'atelier et le mémoire, la moyenne de la note ne sera pas calculée, l'unité ne pourra pas être validée et un "0" sera mentionné sur le bulletin de l'étudiant. En cas d'échec, aucune activité ne peut être représentée en seconde session à l'exception du mémoire et du cours "suivi du mémoire", pour autant que l'étudiant ait suffisamment avancé dans son travail durant l'année scolaire.

Pour plus d'information, rendez-vous sur les fiches de cours de vos professeurs

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:

C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 de notre référentiel interne.